



télémédecine



= médecine à distance

→ sous ensemble spécifique







Enjeux prioritaires du CNOM:

- Accès équitable
- Qualité des soins



Moins prioritaire :

Maîtrise des dépenses de santé





L'acte de télémédecine = acte médical à part entière+++

> pas une forme dégradée



4 types d'actes de télémédecine :



iristamine





1. Téléconsultation

= consultation à distance → patient inconnu du service

2 cas:

Régulation médicale :

- Le plus répandu
- Le patient prend contact, par tél, avec un centre où le médecin régulateur établit le diagnotic de gravité et oriente le patient

Médecin consulté à distance :

- Par le patient, près duquel se trouve un autre médecin / professionnel de santé
- Méthode évaluée en gériatrie
- Intérêt pour les sites isolés
 (Guyane) ou mobiles (navires)



2. Téléexpertise

- = expertise à distance -> médecin sollicite un avis médical
- Échange professionnel entre 2 médecins ou +
- o Proche d'une consultation spécialisée ou du 2ème avis
- Transmission électronique des données cliniques →
 pas de déplacement du patient ou médecin à distance

Domaines:

- Diagnotic anténatal
- (réseaux Périn@t)
- Cancérologie
 - Imagerie...



3. Téléassistance médicale

= assistance (aide) à distance

C'est un acte au cours duquel un médecin assiste techniquement un confrère à distance ++++







4. Télésurveillance médicale

- = surveillance à distance → patient connu du service et surveillé
 - Transmission d'indicateurs physiologiques recueillis par le patient (ou par un professionnel de santé ou auxiliaire de santé)
 - Interprétation par le médecin des données à distance et modification de la prise en charge

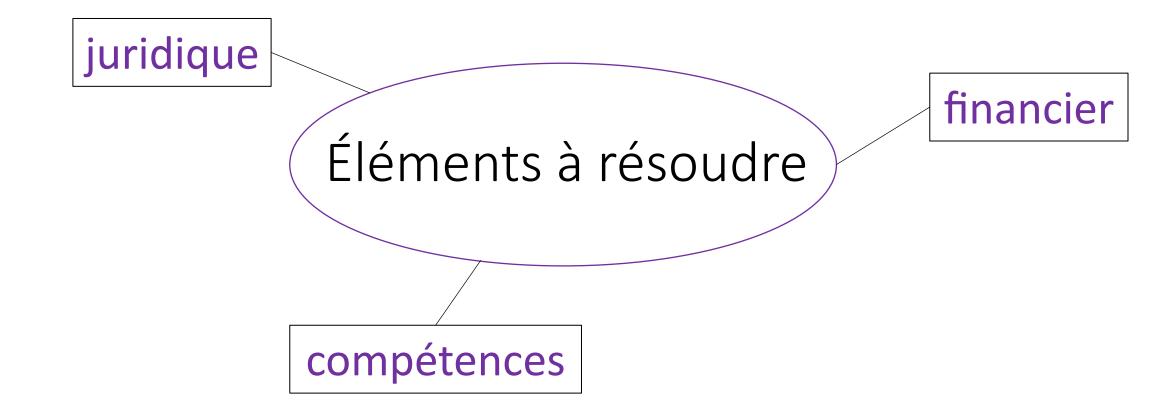
1 ≠ **télésurveillance sociale** = service à la personne sécurisant

(ex : maintien à domicile)

Protection de la vie privée

→ insuffisance cardiaque/respiratoire/rénale, diabète





iristamine



Sur le plan juridique

Bases juridique affirmées



 Permettre son développement par des conventions de coopération et assurer la sécurité par des protocoles de mise en œuvre

 Cadre formalisé, matérialisé par un contrat, comportant un protocole médical et technique de mise en œuvre



Sur le plan des compétences

- o Formation spécifique organisée par les structures
 - → ex : service FMC (Formation Médicale Continu) de l'AP-HP formations à la télémédecine, il y a moins de 10 ans mais concerne les établissements et les médecins hospitaliers





Sur le plan financier

- Acte médical = temps médical et compétence dont la reconnaissance implique une rémunération spécifique
- o **Investissement** en matériels, logiciels et de services







FIN

santé numérique

Toi à la fin de ce cours :



iristamine